

COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 octobre 2020

Date de la convocation :

9 octobre 2020

Nombre de conseillers :

- en exercice : 11

- présents : 10

- votants : 10

L'an deux mil vingt, le 15 octobre, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dominique GUINEHEUX, Maire.

Étaient présents : Mme CHOPIN, Mme DEGAS, Mme GENTILHOMME, M. GUINEHEUX, M. GUION, M. MALTAVERNE, M. PHILIPPEAU, M. PINEAU, M. POCHE, Mme TROMEUR

Étai(ent) excusé(es) : M. LARDEUX

Secrétaire de séance : Mme DEGAS

D2020-043 : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire expose qu'il convient de prendre une décision modificative, pour les raisons suivantes :

-l'intégration des frais d'étude des travaux pour l'aménagement du centre bourg n'a pas été imputée aux bons comptes : 2315/112 en dépense et 2031 en recette, opérations réelles au lieu de 2315/041 en dépense et 2031/041 en recette, opérations d'ordre budgétaire.

-le montant de l'intégration des frais d'étude est à ajuster : 23 791.80 € au lieu de 21 780 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à adopter la décision modificative suivante au budget communal 2020

Section d'investissement :

Article/ Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
Pour mémoire BP 2020		555 592.72 €	555 592.72 €
DÉCISION MODIFICATIVE N°1			
2315/ 112	Matériel, installation et outillage	-21 780.00 €	
2315/ 041	Matériel, installation et outillage/ opération patrimoniale	+23 791.80 €	
2031	Frais d'étude		-21 780.00 €
2031/041	Frais d'étude/ opération patrimoniale		+23 791.80 €
Total de la section		557 604.52 €	557 604.52 €

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 19 octobre 2020
GUINEHEUX Dominique

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20201015-D2020-043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2020

